

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : **BELVINE**
Forme du produit : Mélange – produit de protection des plantes (SC)
UFI : RCS3-7075-J00C-AGT5

1.2. UTILISATION IDENTIFIEES PERTINENTES DU PRODUIT ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes :

Utilisation de la substance/mélange

Produit de protection des plantes SDP (Stimulateur de
Défense Naturelle des plantes)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'information complémentaire disponible

1.3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cérence
Route de la Ménitré
49250 Beaufort-En-Anjou
Tél : +33 (0)241 796 320

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de :
Cérence
4 av de la CEE
86170 CISSE
Tél : +33 (0)549 542 052
serviceclients@cerience.fr

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA (INRS)	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1B, H317)
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319)
Ce mélange ne présente pas de danger physique.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Pictogrammes de danger (CLP) :



SGH07

Identificateur de produit : Contient la substance ABE IT 56, benzisothiazol-3(2H)-one, methylisothiazol-3(2H)-one

Mention d'avertissement (CLP) : **Attention**

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P332 +P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Etiquetage additionnel : SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 : Contient du 2-methylisothiazol-3(2H)-one et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, peut produire une réaction allergique.

2.3. AUTRES DANGERS

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification :

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) telles que définies selon les critères de l'article 57 de REACH, Règlement (CE) N°1907/2006 à une concentration individuelle supérieure à 0.1% - liste publiée par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) conformément à l'article 59 de REACH (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>).

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou tPtB telle que définie à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)

3.1. SUBSTANCES

Non applicable (mélange).

3.2. MELANGES

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ABE IT 56 (Produits de lyse de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> souche DDSF623)	-	29.6	Skin Sens. 1, H317
N-N-diméthyl-C12-14-alkyl-1-amines, produit de réaction avec l'hydroxyde de potassium et l'acide chloroacétique	(N° REACH) 01-2119980071-43 EC No.939-682-8	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
2-methylisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6 INDEX : 613-326-00-9	< 0,006	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal) H311 Skin Corr. 1, H314 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 2 (Inhal) H330 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° index) 613-088-00-6	≤ 0,006	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 (C ≥= 0,05) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases H: voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Sensibilisation. Les personnes sensibles peuvent déclencher une réaction allergique.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les eaux d'extinction.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE :

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Endiguer et contenir l'épandage

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à une distance éloignée des flammes libres, d'étincelles et de source de chaleur.

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 30°C.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE /VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. CONTROLE DE L'EXPOSITION

Protection des mains : Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du Règlement (UE) 2016/425 et de la norme correspondante NF EN 374, par exemple : Nitrile, épaisseur du gant : 0.11 mm, temps de pénétration <= 6h.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité (NF EN 166)

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique : Liquide.

Couleur : Marron.

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

pH : 7.1

Vitesse d'évaporation relative (actétate de butyle=1): Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : >115°C

Température d'auto-inflammation : >600°C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,1155 - 1,1175
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif.
Propriétés comburantes :	Non comburant.
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules :	Non applicable pour ce type de formulation (SC)

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Aucune, à notre connaissance.

10.5. MATIERES ACTIVES A EVITER/INCOMPATIBILITE

Aucune, à notre connaissance.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

11.1. INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

BELVINE	
DL ₅₀ orale rat	> 5000 mg/kg
DL ₅₀ voie cutanée	> 2000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat	> 3,38 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non-irritant. pH: 7,1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7,1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisant cutané.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

11.2. INFORMATION SUR LES AUTRES DANGERS

Propriétés perturbant le système endocrinien :

A notre connaissance, aucune substance présente dans le mélange ne présente de propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations :

Aucune donnée n'est disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

12.1. TOXICITE

Ecologie - général :

BELVINE	
CL ₅₀ poisson	> 100 mg/L
CE ₅₀ Daphnie	> 100 mg/L
E _r C ₅₀ (algues)	9,9 mg/L
NOEC chronique algues	0,8 mg/L
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CE ₅₀ Daphnie	3,7 mg/L/48h (Daphnia magna, 48h)

Sur base des données disponibles, ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement, dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Pas d'information complémentaire disponible

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'information complémentaire disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Pas d'information complémentaire disponible

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB

Pas d'information complémentaire disponible

12.6. PROPRIETES PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINIEN

A notre connaissance, aucune substance présente dans le mélange ne présente de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'information complémentaire disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS :

Méthodes de traitement des déchets: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. NUMERO ONU OU NUMERO D'IDENTIFICATION

Non applicable – Produit non classé.

14.2. DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

Non applicable – Produit non classé.

14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

Non applicable – Produit non classé.

14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable – Produit non classé.

14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non applicable – Produit non classé.

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

14.6 PRECAUTIONS PARTICULIERES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Non applicable – Produit non classé.

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Non applicable – Produit non classé.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. REGLEMENTATION PARTICULIERE

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Les réglementations suivantes ont également été prises en compte :

- Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations

15.1.2. Directives nationales

Pour toute information supplémentaire, se référer aux conditions d'approbation inscrites sur l'étiquette du produit.

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

Acronymes et abréviations :

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service

EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

GHS : Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CL50 : Concentration létale pour 50% d'une population test

DL50 : Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

CE50 : Concentration d'effet pour 50%

CEr50 : Concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population

CSEO : concentration sans effet observé (NOEL/NOEC)

FBC : Facteur de bioconcentration

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

IATA : Association internationale du transport aérien

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

BELVINE

Date de révision : 16/08/2023 Version 1.6

Texte complet des phrases H :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.